



Club omnisports affilié à la
Fédération Sportive & Gymnique
du Travail sous le N° 2 68 01 005

Inscrite au registre des Associations
du Tribunal d'Instance de
Mulhouse - Vol. II - Folio 44

Agréé par le Ministère de la Jeunesse
et des Sports sous le N° 68 S 42
en date du 4 juillet 1972

Siège social :

14 rue de Petit-Landau

68440 HABSHEIM

☎ 03.89.65.28.57

presidence@ssolhabsheim.fr

Banque : Crédit Mutuel HABSHEIM - Compte N° 102 285 45

N° SIRET : 778 914 010 00013

Demandes de mise à disposition du local du Club

A UNE SECTION

Section : Responsable :

A UN MEMBRE DU CLUB

Nom : Prénom : ☎ :
Rue : N° : e.mail :
Ville : Code Postal :

Section d'appartenance :
L'avis du responsable de section est indispensable - Faites lui signer cette demande

Date de la manifestation : Nature :

Horaires (préparation et rangement inclus) :

Important : Toute activité, notamment à l'extérieur de la salle devra cesser à 21 H.

Réservation : petite salle - petite + grande salle (rayer la mention inutile)

Un chèque de caution de 90 €devra être joint à la présente demande

Aucune demande ne sera validée sans chèque de caution. Si la salle n'est pas correctement nettoyée, le Club fera effectuer un nettoyage par une entreprise et le chèque de caution sera encaissé.

Je m'engage à payer la location (voir tarifs au dos), ainsi que le matériel détérioré ou manquant (verres, vaisselle, etc...) dès réception de facture.

Date :

Signature du locataire :

Signature du responsable de section :

Cette demande est à transmettre à GUYOT Claire

✂ - - - - -

AVIS DU RESPONSABLE DES LOCATIONS :

GUYOT Claire, responsable des locations de la salle de la SSO Liberté 14 rue de Petit-Landau à HABSHEIM autorise :

La section : M.

à utiliser le local du Club le :

Date :

Signature

REGLES FIXANT LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE

1. Utilisation par les sections

- pour les entraînements : **les jours sont définis en début de saison**
- pour les compétitions non prévues au calendrier annuel du Club et hors journées d'entraînement normales : réunions, repas de sections, **il faudra faire une demande chez Claire**
- pour les réunions des Fédérations auxquelles nous appartenons (uniquement si la salle est libre)

Les sections sont toujours prioritaires et l'utilisation est gratuite pour elles

2. Location aux membres

- ✓ Uniquement la journée.

Toute activité, notamment à l'extérieur de la salle, devra cesser à 21 H.

La procédure à respecter est la suivante :

- ✓ faire une demande chez Claire (des formulaires sont disponibles auprès de votre responsable de section). L'avis du responsable de section est obligatoire
- ✓ une réponse est faite par retour de courrier
- ✓ Claire fait la facturation

3. Nettoyage du Local

Le matériel de nettoyage est mis à disposition du locataire par le Club afin que les lieux soient rendus propres. Les poubelles devront être vidées et sorties dans la cour ; le locataire reviendra le mardi soir pour les remonter sur le trottoir pour le ramassage du mercredi matin.

4. Location aux non-membres ou aux associations hors FSGT

TARIFS

L'avis du C.A. est indispensable et un contrat spécifique est élaboré. Dans tous les cas le nettoyage sera effectué par une entreprise de nettoyage et sera facturé au locataire pour un montant de 90 €

Petite salle :

période été (1/4 au 30/9) : 15 €
période hiver (1/10 au 31/3) 25 €

Petite salle + grande salle

période été (1/4 au 30/9) : 40 €
période hiver (1/10 au 31/3) 100 €

A cela se rajoute la consommation d'électricité selon tarif KW/heure en vigueur (0,29 €) + le remplacement du matériel détérioré ou manquant à prix coûtant.

Responsable : Claire GUYOT, 10 rue des Bleuets – 68440 HABSHEIM

☎ 09/66/42/11/25

☎ 06/82/54/62/24

cguyot64@gmail.com

Juin 2015